FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Identification du produit : Blé brodifacoum - HPCRATAV

Description du produit : rodonticide anticoagulant sous forme de blé prêt à l'emploi contenant 0.001% de BRODIFACOUM et 0.001% de DENATONIUM BENZOATE.

Type d'utilisateur : professionnels ; professionnels formés ; particuliers/non professionnels

Usage : Produit biocide (TP 14), appât prêt à l'emploi RB – blé.
Utilisation conseillée : Lutte contre les rongeurs : rats et souris.
Utilisation déconseillée : Autres que celles indiquées.

FOURNISSEUR : **HAUTE PERFORMANCE CHIMIE**
ZAC DES EPALITS
42 610 SAINT ROMAIN LE PUY

Numéro d'appel d'urgence
Téléphone : 04 77 76 99 31
Autre numéro : 01 45 42 59 59 INRS
Email : *hpchimie@hpchimie.com*

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Catégorie de danger : Sans objet
Mention de danger : Sans objet

2.2. Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) :

Pictogrammes de danger : Sans objet
Mention d'avertissement : Sans objet
Mention de danger : Sans objet
Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement (EUH 401)

Conseils de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants.
P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.
P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
P270 : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P301 + P310 : EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Montrer l'emballage et l'étiquette, ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. En cas de détresse aiguë, contacter le 15 (ou 112).
Empêcher l'accès aux enfants, aux animaux de compagnie et aux animaux non cibles. Ne pas disposer sur des surfaces et des ustensiles qui pourraient être en contact avec les aliments afin d'éviter toute contamination. Stocker à l'abri de la lumière.
P401 : Stocker à l'écart des aliments et boissons y compris ceux des animaux.
P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la règlementation nationale.
Se laver les mains après utilisation.

En cas d'exposition contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison, un SAMU ou un médecin, décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition). Parallèlement et en attente de réponse : En cas d'inhalation, respirer de l'air frais et se reposer.
En cas de contact avec la peau enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon, puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvants ou diluants. En cas de contact avec les yeux, laver abondamment sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau.

Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

3 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances :

Pas applicable

3.2 Mélanges :

Nom chimique de la substance active : 4-hydroxy-3-(3-(4'-bromo-4-biphénylyl)-1,2,3,4-tétrahydro-1-naphtyl)coumarine
Formule moléculaire de la substance active : C31H23BrO3

Substance	N° CAS	N°EC	%(p/p)	Classification selon le règlement 1272/2008/CE	Pictogrammes
Brodifacoum (Num Index : 607-172-00-1)	56073-10-0	259-980-5	0.001% (0.01g/kg)	Acute Tox. 1; H310 Acute Tox. 2 ; H300 STOT RE 1 ; H372, Aquatic Acute 1; H400, Aquatic Chronic 1; H410	DANGER GHS06 GHS09 GHS08
Dénatonium benzoate	3734-33-6	223-095-2	0.001% (0.01g/kg)	Acute Tox 4 ; H302, H332 Skin corrosive. 2.cat2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	DANGER GHS05 GHS08
Autres composants			QSP 100		

4 PREMIERS SOINS

Informations générales : La substance active contenue dans le produit est un anticoagulant.
Elle a une action anti-vitaminique K, l'effet anticoagulant peut persister un certain temps.
En cas de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

4.1. Description des premiers secours

Après contact avec la peau :

Retirer les vêtements souillés, laver les parties contaminées à l'eau savonneuse et rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable. Si nécessaire consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau potable durant 10 minutes en maintenant les paupières écartées.
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Après ingestion :

Appeler d'urgence un médecin. Lui montrer l'étiquette et la fiche de données de sécurité.

Après inhalation :
Aucun danger par inhalation.

4.2. Principaux symptômes et effets différés aigus
Un empoisonnement important par ingestion inhibe la vitamine K, provoquant des hémorragies cutanées et des muqueuses. Présence de sang dans les urines, augmentation du temps de Quick. L'action sur d'autres systèmes ou appareils est d'ordre hémorragique.

4.3 Indications des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
En cas d'ingestion d'une grande quantité de produit, faire vomir, faire un lavage gastrique contrôler l'activité prothrombinique.
Administrer de la vitamine K1 (phytoménadione). Les analogues de la vitamine K1 (vitamine K3 : ménadione par exemple) sont peu actifs et ne doivent pas être employés.
L'efficacité du traitement doit être suivie par la mesure du temps de Quick et il ne doit être arrêté que lorsque cette dernière valeur est revenue à la normale et y demeure.
Compte tenu de la gravité des hémorragies qui peuvent survenir suite à une ingestion chez l'animal et en particulier chez l'animal domestique, la vitamine K1 peut être administrée même en l'absence de signe d'altération de la coagulation.
Contre-indication: Anticoagulants.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des extincteurs à poudre ou à neige carbonique.
Moyens d'extinction inappropriés : L'utilisation d'eau pulvérisée afin de ne pas polluer les égouts et la nappe phréatique.

5.2. Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange
Risques de gaz toxiques dans les fumées (monoxyde et dioxyde de carbone,…)

5.3. Conseils aux pompiers
S'équiper de vêtements protégeant la peau, les yeux, les muqueuses et porter un appareil respiratoire autonome.
Empêcher l'écoulement des eaux d'extinction dans les égouts, eaux pluviales, milieu naturel.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles équipement de protection et procédures d'urgence
Eviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter un vêtement de protection individuelle et des gants de protection. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols/poussières.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
Empêcher tout épandage dans les égouts, eaux pluviales ou milieu naturel.
Informer les autorités compétentes en cas de pollution de cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques (pelle, balai par exemple) en respectant les consignes d'utilisation, puis stocker les déchets dans des fûts identifiés avec des couvercles hermétiques.
Suivre les indications du point 13.

6.4. Référence à d'autres sections
Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Prendre les précautions individuelles disponibles afin d'éviter tout contact avec le produit.
Porter des gants. Ne pas manger, boire, fumer dans les zones de travail. Se laver les mains après chaque utilisation.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage

Conserver uniquement dans les emballages d'origine (bien refermer après emploi).
Stocker le produit dans un endroit clos, frais et ventilé, à l'abri de la chaleur et des flammes, de la lumière et de l'humidité. Conserver hors de portée des enfants et à l'écart des denrées alimentaires y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Appât rodenticide sur grain de céréales à l'usage des professionnels.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nationaux : N/A
Communautaire : N/A
Biologique : N/A

8.2. Contrôle de l'exposition

Dans tous les cas prendre les mesures de protection personnelle suivantes :
Protection respiratoire : pas nécessaire.
Protection des mains : gants norme NF EN 374. A remplacer s'ils sont souillés.
Protection des yeux : pas nécessaire.
Protection de la peau : vêtement de protection à remplacer s'ils sont souillés.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : placer l'appât de façon à éviter tout risque d'exposition aux animaux domestiques.
Prendre toutes les précautions habituelles pour la manipulation de produits chimiques.

9 PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

9.1. Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales :
Aspect : solide
Couleur : bleue
Odeur : caractéristique
Informations importantes pour la santé, la sécurité et l'environnement :
PH : 6.17 à 21°c (solution à 1%)
Point/intervalle d'ébullition : sans objet
Point/intervalle de fusion : sans objet
Point éclair : sans objet
Inflammabilité : non inflammable à température ambiante
Propriétés explosives : non explosif
Propriétés oxydantes : non oxydant
Densité : 0.703 g/ml

10 STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

N/A.

10.2. Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées au point 7.
Suivre les indications de l'étiquette.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Non connue.
10.4. Conditions à éviter
Exposition aux températures élevées.
10.5. Matières incompatibles
Aucun.
10.6. Produits de décomposition dangereux
La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes (oxydes de carbone).

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Information sur la préparation comparable:
Toxicité aiguë
Toxicité orale : DL50 (rat) >2000 mg/kg
Toxicité dermale aigüe : DL50 (rat) > 200 mg/kg
Toxicité par inhalation : pas de données
Irritation cutanée : Non irritant (lapin)
Irritation des yeux : Non irritant (lapin)
Sensibilisation de la peau : Non sensibilisant (cobaye)
Études effectuées sur une formulation quasi identique.
Information sur la substance active brodifacoum (RAC Opinion of brodifacoum, ECHA , Mars 2014) :
Toxicité orale : DL50 (souris) = 0.4 mg/kg
Toxicité dermale aigüe : DL50 (rat) < 50 mg/kg
Toxicité par inhalation : CL50 (rat) = 3.0 mg/m3
Effets dangereux : La préparation a des effets anticoagulants qui peuvent causer des hémorragies internes, les effets peuvent être tardifs. Non cancérigène, mutagène ou tératogène.
Effets dangereux : la préparation a des effets anticoagulants et peut causer des hémorragies internes, l'effet peut être retardé.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

La préparation n'est pas classée nocive pour la faune , la flore ou l'environnement. L'indication est donnée pour différents constituants classés.

12.1. Toxicité
Brodifacoum : (RAC Opinion of brodifacoum, ECHA, Mars 2014)
Toxicité vis-à-vis des poissons :
CL50 (96h) = 0.042 mg/L (Oncorhynchus mykiss)
Invertébrés aquatiques :
CE50 (48h) =0.25 mg/L (Daphnia magna)
Toxicité plantes aquatiques
CEr50 =0.04mg/L (Pseudokirchneriella subcapitata)
Denatonium benzoate :
Poissons LC50 (96h) : >1000mg/L
Crevettes LC50 (96h): >400mg/L
Daphnia magna EC50 (48h):13mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité
Brodifacoum :
Peu dégradable.
Denatonium benzoate :
Dans l'eau : dégradation abiotique de 10% après 30 jours à 25°C à toutes les valeurs de pH.

12.3. Potentiel de Bioaccumulation
Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O)
Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants

Brodifacoum : Log Kow = 4.92 (ph7 , 20°c) (RAC Opinion of Brodifacoum, ECHA, Mars 2014)
Denatonium benzoate : LogPow = 0,9

12.4. Mobilité dans le sol

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.
Brodifacoum : Pas de données
Denatonium benzoate : Pas de données.

12.5. Résultat des évaluations PBT et PvB

Brodifacoum : N/A
Denatonium benzoate : Pas de données.

12.6. Autres effets néfastes

Brodifacoum : Pas de données.
Denatonium benzoate : Pas de données.

13 CONSIDERATIONS CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthode de traitement des déchets

Déchets / produits non utilisés :
Éliminer les produits dans une déchetterie agréée. Ne pas se débarrasser du produit biocide dans l'évier, les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement. Ne jamais nettoyer les boîtes ou stations d'appâts à l'eau.
Emballages souillés :
Pour les professionnels : Détruire selon les réglementations en vigueur. Eliminer les produits et les emballages vides via une collecte spécifique.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Préparation NON concernée par la règlementation sur les « produits dangereux ».
Rail et route RID ADR : N/A
Maritime IMDG : N/A
Aérien IATA : N/A

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Règlementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 67/548/CE (et modifications)
Règlement n°1907/2006/CE (REACH)
Règlement n°1272/2008/CE (CLP)
Règlement n°790/2009/CE (et modifications)
Directive 98/8/CE et règlement 528/2012
CAR (Competent authority report Brodifacoum)
Directive 453/2010/CE

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

N/A

16 AUTRES INFORMATIONS

Phrases H et catégories de danger pour les composants : section 3
H300 : Mortel en cas d'ingestion
H302 : Nocif en cas d'ingestion
H310 : Mortel par contact cutané
H315 : Provoque une irritation cutanée
H318 : Provoque des lésions oculaires graves
H332 : Nocif par inhalation

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme
H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Acute Tox 1 : Toxicité aigüe catégorie 1
Acute Tox 2 : Toxicité aigüe catégorie 2
Acute Tox 4 : Toxicité aigüe catégorie 4
Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique catégorie 1.
Aquatic Chronic 1 : Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, catégorie 1
Aquatic Chronic 3 : Danger pour le milieu aquatique, danger à long terme, catégorie 3
Eye Dam 1 : Lésions oculaires graves/irritations oculaire catégorie 1.
Skin corrosive 2 cat 2 : Corrosion cutanée/irritation cutanée, catégorie 2
STOT RE 1 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles à la suite d'une exposition répétée, catégorie 1

Indication à porter sur les postes d'appâtage :

A destination des personnes autres que l'utilisateur.

Contient des rodenticides.
Ne pas ouvrir le poste d'appâtage.
Conserver hors de portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
En cas d'exposition contacter sans délai et dans tous les cas un centre antipoison un Samu ou un médecin et décrire la situation (fournir les indications de l'étiquette, évaluer la dose d'exposition).
Parallèlement et en attente de la réponse :

- En cas d'inhalation : respirer de l'air frais et se reposer.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements contaminés et laver la peau au savon puis rincer abondamment à l'eau. Ne pas utiliser de solvant ou diluant. Si nécessaire consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : laver abondamment sous un mince filet d'eau (tiède si possible) durant plusieurs minutes en maintenant les paupières ouvertes sous le filet d'eau. Si l'irritation persiste consulter un médecin.
- En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette et la fiche de sécurité. Ne pas faire vomir. Quelle que soit la quantité de produit ingéré, ne pas manger et ne pas boire. En cas de détresse aiguë, contacter le 15 ou le 112.
- Indications pour le médecin : contient un rodenticide anticoagulant, un traitement à la vitamine K1 pourrait être nécessaire pendant une longue période.

Acronymes et abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt: Coefficient d'explosion.
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE: Exposition à long terme.
PNEC: Concentration prévue sans effets.

RID: Réglement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE: Exposition à court terme.
STEL: Limite d'exposition à court terme.
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV: Valeur de seuil limite.
TWATLV: Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK: Classe allemande de danger pour l'eau

Bibliographie :
RAC Opinion of Brodifacoum, ECHA, Mars 2014
Physico-chimie Fanga Souris Rat pro (rapports Triplan)
Avis Anses du 22 juillet 2015
Product Assessment Report, Décembre 2015
Toutes les indications contenues dans ce document sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, en accord avec la législation européenne et sont données de bonne foi.
L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est conçu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre les mesures nécessaires afin de respecter la législation locale et nationale.